

M. R. S. Alexander, président du Comité Olympique du Kenya nous signale, dans une de ses lettres, une particularité que nous pensons être unique dans les annales des Jeux Olympiques. En effet, l'équipe olympique du Kenya était composée d'athlètes provenant de trois des plus importantes races du monde : des Asiatiques, des Africains et des Européens. L'entente entre ces athlètes fut parfaite, ce qui prouve qu'avec un peu de bonne volonté l'on devrait pouvoir s'entendre dans ce monde. Constatons donc que les Jeux Olympiques ont prouvé une fois de plus que toutes les

races du monde peuvent concourir à un même but et apprendre à s'apprécier. Ce fait valait la peine d'être mentionné d'autant plus que l'équipe du Kenya fut le point de mire de tous les regards pendant le défilé d'ouverture.

L'enregistrement des travaux de la Session que le Comité International Olympique a tenue à Melbourne a nécessité 4120 mètres de bandes qui ont été adressées à la chancellerie qui les conservera dans ses archives, non sans avoir utilisé 16 heures pour entendre leur déroulement !

*Le Marquis d'Exeter s'exprime comme suit sur*

### **LES RAPPORTS ENTRE LE COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE, LES FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES ET LES COMITÉS NATIONAUX OLYMPIQUES**

Il est évident que, depuis quelque temps, plusieurs des dirigeants qui s'occupent de l'administration du sport mondial, paraissent être incertains au sujet des rapports exacts qui existent entre le Comité International Olympique, les Fédérations Internationales et les Comités Nationaux Olympiques. Ces rapports ont quelquefois été l'objet de vives controverses, et comme je me trouve faire partie de ces trois organismes en tant qu'un des vice-présidents du Comité International Olympique, que président d'une des Fédérations Internationales et président de notre Comité Olympique, je crois pouvoir me permettre d'émettre une opinion à ce sujet sans être accusé de parti pris.

#### **Le Comité International Olympique**

En premier lieu, bien des personnes appartenant au monde sportif ne semblent pas savoir que ce ne sont pas les nations qui nomment les membres du Comité International Olympique, mais que c'est le comité lui-même qui le fait, ces membres étant considérés comme les ambassadeurs du *Comité International Olympique* auprès de *leurs pays respectifs*. Le Comité International Olympique a été créé dans le but de faire revivre les Jeux Olympiques modernes, dont il a le monopole. Il a introduit un partenaire : les Fédérations Internationales (dont les membres contrôlent les concurrents) afin d'assurer le contrôle complet de la partie technique du sport qu'elles régissent. Le Comité International

Olympique en tout temps, assume la responsabilité de maintenir l'idéal olympique, ainsi que l'organisation et le contrôle des cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux, ainsi que la remise des médailles et le contrôle en général de toute manifestation d'un ordre non technique.

Les Jeux Olympiques ont une signification profonde, s'étendant bien au-delà d'événements tels que les Championnats Mondiaux. Ils occupent une position unique dans le monde, et le haut idéal qui forme leur pierre angulaire, ainsi que le message d'espoir qu'ils apportent, ont une valeur très réelle dans un monde où l'homme le plus courageux désespère de jamais voir triompher la cause de la paix et de la bienveillance parmi les hommes.

#### **Les Fédérations Internationales**

Les Fédérations Internationales ont la mission permanente de s'occuper toute l'année des questions dérivant du contrôle international des sports qu'elles régissent. Il est évident que, dans la plupart des cas, les Jeux Olympiques sont de beaucoup l'événement le plus important qui survient sur une période de quatre ans. Le contrôle qu'elles exercent en est absolu, et est appliqué par leurs dirigeants, leurs Conseils et leurs Congrès.

Par conséquent, la ligne de démarcation des responsabilités aux Jeux Olympiques entre le Comité International Olympique et les Fédérations Internationales est parfaitement claire. Tout ce qui touche à l'organisation

et au contrôle du sport est du ressort de la Fédération Internationale, tandis que tout ce qui a rapport avec les dispositions générales des Jeux, le cérémonial, ainsi que les décisions concernant le choix des sports qui doivent figurer aux Jeux et celui des pays autorisés, ainsi que toutes les règles fondamentales touchant à l'amateurisme, sont du ressort et de la responsabilité du Comité International Olympique.

Des réunions sont organisées au moins une fois tous les deux ans, réunissant la Commission Exécutive du Comité International Olympique avec les délégués des Fédérations Internationales, afin d'examiner les questions d'ordre général concernant tous les sports mondiaux. A ces conférences, il est évident qu'il est impossible de prendre des engagements décisifs sur des questions qui ne se rapportent pas aux Jeux Olympiques, du fait que chaque Fédération Internationale est indépendante et complètement autonome en ce qui concerne ses activités ordinaires ; cependant, ces conférences constituent le plus important forum du monde des sports, et sont le moyen le plus efficace pour l'échange de points de vue et de suggestions pour l'établissement de lignes de conduite communes à recommander aux Fédérations Internationales, en vue du progrès et du développement du sport amateur dans le monde.

Le Comité International Olympique et les Fédérations Internationales sont donc en association étroite avec les Jeux Olympiques.

### Les Comités Nationaux Olympiques

Les Comités Nationaux Olympiques rentrent dans une catégorie quelque peu différente, car ils sont l'enfant des deux autres. Leurs statuts et règlements doivent être reconnus et approuvés par le Comité International Olympique ; les membres du Comité International Olympique des pays respectifs en deviennent membres d'office ; les Comités Nationaux Olympiques ont pour tâche de veiller à la protection et au maintien de la tradition olympique dans leurs propres pays. D'autre part, conformément aux règlements du Comité International Olympique le contrôle de ces Comités Nationaux Olympiques est dévolu aux représentants des membres des Fédérations Internationales.

Il est évident que la première tâche qui incombe à un comité national olympique, est de procurer les fonds nécessaires à l'envoi de son équipe aux Jeux Olympiques ainsi que de pourvoir à l'équipement, au transport et au logement de cette dernière. Ce comité est aussi le moyen par lequel toutes les inscriptions des concurrents aux Jeux sont recueillies et approuvées d'un point de vue technique, et ceci avant d'être soumises aux Fédérations Internationales qui régissent le sport en question. Quoique le Comité National Olympique ne fasse pas la sélection individuelle des concurrents pour les différentes disciplines, au cas où un nombre limité de

places libres se présenteraient dans une équipe, et ceci pour des raisons financières ou autres. La tâche de décider quelles sont les revendications qui prévalent dans les différentes disciplines, incombe au Comité National Olympique. Avec le temps, l'usage s'est établi dans plusieurs pays, de s'adresser au Comité National Olympique pour qu'il organise les réunions des Fédérations Nationales dans le but de discuter des problèmes offrant un commun intérêt en dehors du cadre des Jeux Olympiques, et pour qu'il plaide la cause du sport amateur de leur pays auprès de leur gouvernement ainsi qu'auprès d'autres organes sportifs.

### Finance

A l'exception du Comité Organisateur qui a beaucoup de peine à équilibrer son budget, il est évident que par la nature même de leurs obligations, les Comités Nationaux Olympiques doivent se procurer beaucoup plus d'argent que n'importe quels autres organismes du sport. Dans certains pays, la réalisation de fonds résulte de subsides versés par l'Etat dans d'autres, elle résulte de recettes obtenues grâce aux concours de pronostics de football, tandis qu'ailleurs, dans mon pays, par exemple, on réunit les fonds nécessaires par souscriptions populaires. Lors des Jeux de Melbourne, la somme de capitaux nécessaires a dû dépasser plusieurs millions de livres sterling, car, dans mon propre pays, elle a été de l'ordre de £150 000. Le fait qu'il est possible d'obtenir de telle somme est une preuve irréfutable de l'énorme intérêt suscité dans les foules par les Jeux Olympiques.

Les autres parties intéressées : le Comité International Olympique et les Fédérations Internationales, ne jouissent pas de pareils avantages. Le Comité International Olympique n'a pas de fonds, proprement parlant, autres que la cotisation de ses membres et la somme de garantie versée par la ville organisatrice des Jeux. Il y a beaucoup de travail de la plus haute importance qui -devrait être exécuté par le Comité, mais qui ne peut pas se faire faute de fonds nécessaires. En outre, il est évident que le chancelier, lui aussi, est trop surchargé pour exécuter tout le travail qui incombe à la Chancellerie qui a si peu de fonds à sa disposition ; le président du Comité International Olympique entretient à ses propres frais un vaste bureau pour traiter et régler les innombrables questions qui l'assaillent constamment. Il est évident que cet état de choses n'est pas seulement déplorable et injuste envers eux, mais qu'il est loin de servir aux intérêts du Mouvement Olympique :

Presque toutes les Fédérations Internationales souffrent aussi continuellement de difficultés pécuniaires. Le fait a même été révélé que le secrétaire d'une des plus importantes Fédérations Internationales a payé de sa poche afin d'assurer les conditions administratives nécessitées par le Congrès de Melbourne. Cela constitue une situation intolérable et inadmissible.

Il m'a paru, il y a quelque temps, que lorsque les Jeux Olympiques sont en même temps les Championnats du monde d'une Fédération Internationale, il ne serait pas juste que la fédération en question reçoive une récompense pécuniaire, car de toute manière, elle compte sur ce Championnat mondial comme l'une de ses principales sources de revenus.

C'est en prévision de ceci que, lors de la Session à Melbourne, j'ai proposé au Comité International Olympique qu'une surtaxe de 5 % soit perçue sur les billets d'entrée aux Jeux, afin d'obtenir ces fonds si nécessaires ; la répartition se ferait comme suit : 2 ½ % au Comité International Olympique et 2 ½ % à la Fédération Internationale régissant le sport

en question. Cette somme d'argent faciliterait énormément la tâche du Comité International Olympique et contribuerait à améliorer l'état des Fédérations Internationales ainsi qu'à les aider à exécuter leurs obligations sans toutefois que cette surtaxe soit assez forte pour entraver la vente des billets.

Une sous-commission du Comité International Olympique est maintenant chargée d'étudier les détails de cette proposition et j'espère que l'aboutissement de ce projet donnera la possibilité au Comité International Olympique et aux Fédérations Internationales d'accomplir leur tâche et d'étendre leur champ d'activité, afin d'atteindre le niveau des exigences de l'an de grâce 1957.

## Le sport féminin aux Jeux Olympiques

par M. François Pietri,  
membre du Comité International Olympique pour la France

C'est à Amsterdam, en 1928, que fut décidée pour la première fois la participation féminine aux Jeux Olympiques, et il n'est pas inutile de rappeler que le Baron de Coubertin s'y était déclaré hostile. Mon intention n'est aucunement d'apprécier — je n'aurais d'ailleurs aucune qualité pour cela — si, du point de vue biologique, moral ou social, le sport féminin est à encourager ou à condamner, mais seulement d'examiner si l'introduction, dans un programme de jeux déjà surchargé, de concours entre femmes offre un réel intérêt.

\* \* \*

*Nota bene. — Dans l'exposé ci-après, la partie proprement technique a été composée sur les résultats d'Helsinki en 1952. Certains scores meilleurs enregistrés à Melbourne en 1956 ne changent rien à l'ensemble de ma démonstration. attendu qu'une progression analogue, et même plus forte, s'est manifestée, à Melbourne, chez les athlètes masculins. Il sera aisé au lecteur de transposer l'argumentation, mais, pour mieux l'éclairer à ce sujet, nous indiquerons, pour mémoire, dans chaque épreuve, le score de Melbourne.*

\* \* \*

Depuis quelques années déjà, le Comité International Olympique se préoccupe, avec juste raison, d'alléger le programme des Jeux, qui, actuellement, tient à grand-peine dans les limites d'une quinzaine de jours et a même une tendance à les déborder.

Or, pour de nombreux motifs qu'il est inutile de rappeler ici, on ne saurait songer à laisser le calendrier des Jeux s'étendre davantage, ce qui, si l'on n'y remédie pas dès maintenant, sera la conséquence de l'accroissement du nombre de nations participantes et de l'effectif des concurrents inscrits.

On a envisagé plusieurs solutions dont les unes ont été repoussées et les autres adoptées à contre-cœur :

— Suppression des épreuves d'équipe, mais elles sont très attractives et leur disparition nuirait gravement aux recettes du groupement organisateur.

— Réduction du nombre des athlètes à inscrire pour chaque pays ; mais c'est rétrécir la manifestation olympique, en faire un simple championnat de champions et priver certains « espoirs » de la possibilité de se classer et de tenter leur chance.

— Economie des éliminatoires en les faisant disputer avant les Jeux, mais on retombe dans l'inconvénient précédent, etc...

Personne, jusqu'à présent, en dehors de suggestions purement incidentes et verbales, n'a pris sur lui de proposer la seule mesure susceptible de faire gagner deux ou trois jours sur le programme des épreuves, sans porter atteinte ni aux principes de l'Olympisme, ni à l'éclat des Jeux, ni aux recettes du stade : à savoir la suppression des compétitions féminines.

Entendons-nous : il ne s'agit pas d'exclure les femmes des Jeux, mais au contraire, de les y incorporer plus étroitement, en n'en faisant plus un compartimentage distinct,